



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Décision du 17 août 2006

Portant désignation des membres du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux centres de calcul informatique sur le complexe agricole de Toulouse-Auzeville

Le directeur des affaires financières et de la logistique,

Vu le décret n°2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et notamment ses articles 25 et 74 ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2005 portant désignation des personnes responsables des marchés à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2005 relatif à la composition de la commission d'appel d'offres pour les marchés de travaux, de fournitures ou de services de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Considérant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre par décision de la personne responsable du marché en date du 7 juillet 2006 ;

Décide :

Article 1^{er} – Sont désignés membres du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux de construction de deux salles de calcul informatique sur le complexe agricole de Toulouse-Auzeville :

Avec voix délibérative :

En tant que membres de la commission d'appel d'offres :

- le directeur des affaires financières et de la logistique ou son représentant, président ;
- le sous-directeur de la logistique et du patrimoine ou son représentant ;
- le sous-directeur des systèmes d'information ou son représentant ;
- le sous-directeur des affaires budgétaires ou son représentant ;
- le chef du bureau de la commande publique de la sous-direction de la logistique et du patrimoine ou son représentant ;

En tant que membres désignés :

- Monsieur Gilles Beslay, chef du bureau du patrimoine immobilier ;
- Monsieur Denis Chabanel, chef du centre d'étude et de réalisation informatique ;
- Monsieur Yves Coche, adjoint au chef du centre d'étude et de réalisation informatique ;
- Monsieur Louis Di Benedetto, chef de la mission sécurité des systèmes d'information ;
- Monsieur Nicolas Chucho, responsable du centre serveur du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

En tant que membres qualifiés :

- Monsieur Hervé Lacomblez, architecte du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Monsieur Gilles de Sorbier de Pognadoresse, architecte du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Monsieur Pascal Bia, architecte du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Madame Véronique Neiss, architecte, chef du service des affaires techniques et immobilières de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ;
- Monsieur Mario Leroy, en qualité de maître d'œuvre ;
- Monsieur Gilles Merlet, en qualité de maître d'œuvre ;

Avec voix consultative :

- Monsieur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère de l'agriculture et de la pêche ou son représentant ;
- un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Article 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 17 août 2006

Pour le directeur des affaires financières et de la logistique et par délégation,

L'adjoint au directeur des affaires financières et de la logistique

Philippe Auzary